



Mémorandum D11-5-14

Ottawa, le 30 août 2017

Règles d'origine de l'Accord de libre-échange Canada–Ukraine (ALÉCU)

En résumé

Ce nouveau mémorandum décrit les Règles d'origine de l'Accord de libre-échange Canada–Ukraine (ALÉCU).

Le présent mémorandum comprend le [Règlement sur les règles d'origine \(ALÉCU\)](#) ainsi qu'un lien menant au site Web d'[Affaires mondiales Canada](#), où figurent les règles d'origine de l'ALÉCU.

Législation

[Règlement sur les règles d'origine \(ALÉCU\)](#)

Règles d'origine

1 Les dispositions ci-après de l'Accord de libre-échange Canada–Ukraine ont force de loi au Canada :

- a) les articles 3.1 et 3.2;
- b) les paragraphes 1 et 2 de l'article 3.3;
- c) les articles 3.4 à 3.14;
- d) l'annexe 3-A.

Entrée en vigueur

2 Le présent règlement entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur de l'article 36 de [la Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada–Ukraine](#), chapitre 8 des Lois du Canada (2017) ou, si elle est postérieure, à la date de son enregistrement.

Lignes directrices et renseignements généraux

1. L'ALÉCU se trouve sur le site Web d'[Affaires mondiales Canada](#).

2. Le Chapitre trois: Règles d'origine et procédures d'origine comprend les règles d'origine générales qui établissent les critères servant à déterminer l'état originaire d'une marchandise ainsi que d'autres conditions et exigences générales.

3. L'Annexe 3-A: Règles d'origine spécifiques établit les règles spécifiques d'origine aux produits qui déterminent le degré de transformation suffisant que doivent subir les matières ou les composantes dans le territoire de libre-échange pour que le produit résultant soit considéré comme un produit originaire.

Renseignement supplémentaires

4. Pour plus de renseignements, communiquez avec le [Service d'information sur la frontière](#) de l'ASFC (SIF) :

Appels du Canada et des États-Unis (sans frais) : **1-800-461-9999**

Appels de l'extérieur du Canada et des États-Unis (des frais d'interurbain s'appliquent) :
1-204-983-3550 ou 1-506-636-5064

ATS : **1-866-335-3237**

[Communiquer avec nous en ligne](#) (formulaire web)

[Communiquer avec l'ASFC](#) du site Web de l'ASFC.

Références	
Bureau de diffusion	Direction des programmes commerciaux et antidumping
Dossier de l'administration centrale	
Références légales	Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada Ukraine Règlement sur les règles d'origine (ALÉCU) Décret en conseil C.P. 2017-833, le 20 juin 2017
Autres références	Affaires mondiales Canada
Ceci annule le mémorandum D	N/A